

Monsieur le président, j'estime que si le gouvernement entend limiter son assistance au rythme des dernières années, et si ce programme de subventions a coûté au gouvernement environ \$500,000 à \$600,000 par année, je crois que le gouvernement, de concert avec les provinces intéressées, pourrait en arriver à une espèce d'entente en vertu de laquelle il pourrait maintenir son aide au même montant, de sorte que Terre-Neuve recevrait tant, la Nouvelle-Écosse tant, le Nouveau-Brunswick tant, l'Île du Prince-Édouard tant et le Québec tant. Le subvention pourrait être portée de \$165 à \$300 la tonne brute sans qu'il en coûte un sou de plus au Trésor fédéral et cela permettrait d'atteindre l'objectif pour lequel ce programme a été lancé en 1946.

Je vois encore le premier ministre, au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958, dans les régions de pêche de l'Atlantique offrant à de vastes auditoires de pêcheurs, un prix minimum pour leur poisson. Cette déclaration a été faite de façon très catégorique, en particulier à Yarmouth, le 25 mars 1958. Le premier ministre avait alors insisté sur la nécessité de soutenir les prix du poisson, tout comme ceux des produits agricoles et il avait de plus affirmé que son gouvernement fixerait le prix du poisson d'après les frais d'exploitation du pêcheur. On n'a absolument rien fait à cet égard.

Le Budget des dépenses prévoit une augmentation de \$3,000 pour l'exécution ou l'application de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche. Il est probable que ces \$3,000 serviront uniquement à payer les augmentations de traitement des fonctionnaires de l'Office des prix des produits de la pêche.

Cet office, qui fonctionne depuis 1957, a été créé pour soutenir les prix des produits de la pêche et il a le pouvoir d'acheter tout produit de la pêche à un prix déterminé, ou d'accorder aux producteurs des versements d'appoint correspondant à la différence entre le prix déterminé et le prix auquel un produit donné a dû se vendre durant une période donnée.

Cet office a pour mission de maintenir un juste rapport entre les recettes découlant des produits de la pêche et les recettes provenant des autres industries.

Depuis cinq ou six ans, ses réalisations sont pour ainsi dire nulles. Ces dix ou douze dernières années, le gouvernement canadien a présenté plusieurs programmes d'aide à l'industrie de la pêche, surtout depuis la période d'après-guerre. Je tiens à donner les grandes lignes de ces programmes pour montrer ce qu'ils coûtent actuellement aux pêcheurs.

M. McGrath: Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

M. Robichaud: Certainement.

M. McGrath: Le député nous dirait-il quelle est la position de son parti en ce qui a trait aux prix minimums pour les produits de la pêche?

M. Robichaud: La position du parti libéral concernant les prix minimums pour les produits de la pêche a été révélée en 1947 par la loi; on y a recouru à certaines périodes depuis lors pour protéger certains produits de la pêche. En réalité, en 1957-1958, le premier ministre a exposé la ligne de conduite de son parti, d'après laquelle le gouvernement était disposé à présenter un nouveau programme de prix de soutien à l'égard des produits de la pêche. Je le répète, nous attendons encore qu'on mette ce programme à exécution.

M. Denis: Ne perdez pas votre temps à attendre.

M. Robichaud: Je compte faire état de certaines des mesures auxquelles se rattachent les crédits du ministère des Pêcheries. Ces programmes comprennent l'aide à la construction de chalutiers et de palangriers sur la côte de l'Atlantique, le service de la boîte à Terre-Neuve, l'aide à la construction d'établissements pour la congélation de la boîte, certaines aides de moindre importance par l'intermédiaire de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche, le programme d'aide aux producteurs de poisson salé, la Caisse d'indemnités aux pêcheurs qui assure les bateaux de pêche, de petites gratifications pour la destruction des lous-marins, des phoques gris ainsi que d'autres rapaces. La liste prévoit aussi une certaine aide indirecte à la propagande relative à la production et à la vente coopératives parmi les pêcheurs. Cette liste peut sembler longue mais le coût global de cette aide au cours des dernières années financières s'est élevé à \$1,750,000 par année environ.

M. le président suppléant (M. McCleave): Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant (M. McCleave): Le comité autorise-t-il l'honorable député à continuer?

Des voix: D'accord.

M. Robichaud: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les députés de m'avoir permis de continuer. Je le répète, le coût